



Filières REP - Situation 2016-2017

Depuis les années 1990 les politiques de collecte sélective et de recyclage des différents déchets s'appuient sur les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Il existe des filières REP imposées par l'Union Européenne (piles et accumulateurs automobiles et industriels, équipements électriques et électroniques professionnels et ménagers, automobiles), mais aussi des filières REP nationales, comme les emballages ménagers, les pneumatiques, les DASRI, etc.

① Filières REP : Etat des lieux

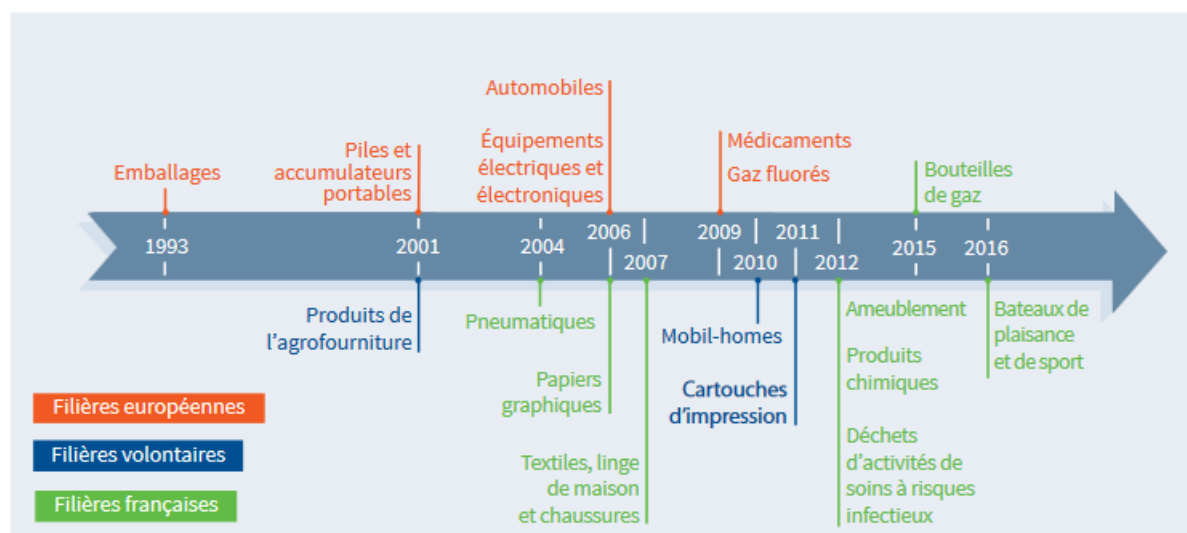
Les principaux flux de déchets concernés par une filière REP sont :

- Les déchets d'emballages ménagers (traités dans la partie COLLECTE),
- Les produits de l'agrofourriture,
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les véhicules hors d'usage (VHU),
- Les pneumatiques usagés,
- Les textiles et chaussures usagés,
- Les déchets de papiers graphiques,
- Les médicaments non utilisés (MNU),
- Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers,
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA),
- Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI).

Données disponibles
en 2018
par filière

L'ADEME dans sa publication sur les Filières à Responsabilité Elargie du Producteur, dresse la liste complète des filières REP, avec pour chacune les produits concernés, les éco-organismes et les dates de mise en œuvre opérationnelle.

Dates de mise en œuvre opérationnelle⁽¹⁾ des différentes filières REP



(1) Date du premier agrément ou date de fonctionnement opérationnel de l'organisation ou date de prise en charge des produits usagés

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>

② Les déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017

L'éco-organisme DASTRI a obtenu son premier agrément en décembre 2012. 18 pathologies sont concernées par la filière. Fin décembre 2016, DASTRI est ré-agrée pour 6 ans, pour assurer l'enlèvement et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement, ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic et ce pour le compte de ses adhérents.

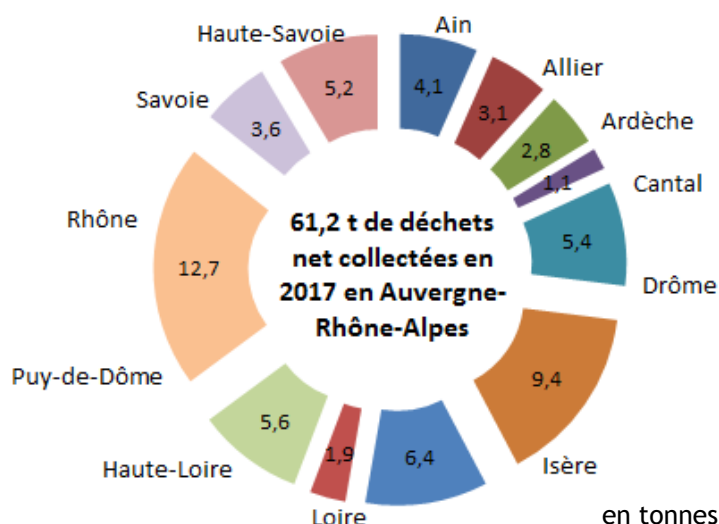
DASTRI est le seul éco-organisme agréé pour la collecte des DASRI des patients en auto traitement.

La filière des DASRI PAT PCT⁽¹⁾ représente, en 2017, un gisement d'environ 1 280 t (avec le poids des contenants) soit le plus petit gisement des filière REP en France.

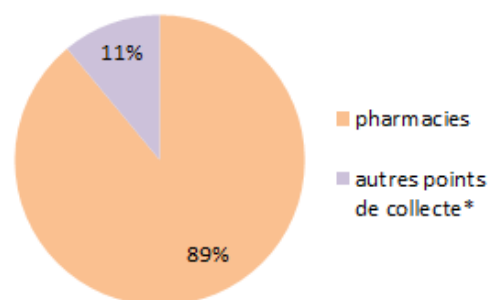
La filière est opérationnelle sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine et outre-mer) depuis 2014.

En 2017 au niveau national l'éco-organisme DASTRI a collecté plus de **1 036 tonnes** (une augmentation de 18 % par rapport à 2016). Le taux de collecte national atteint **81% du gisement estimé** en 2017 dépassant les objectifs fixés par l'État de collecter 60% du gisement de DASRI PAT PCT avant la fin de l'agrément.

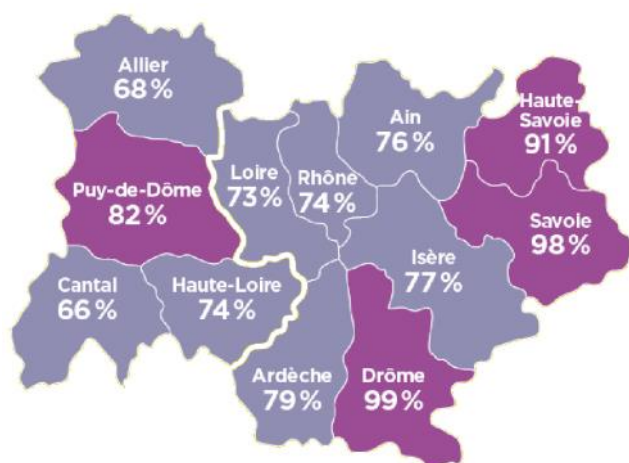
Tonnages collectés en 2017 par département en AuRA



Répartitions des points de collecte en 2017 en AuRA



*inclus les collectes en déchèteries, auprès des hôpitaux, et autres points de collectes



En région Auvergne-Rhône-Alpes **61.2 t de DASRI** ont été collectés en AuRA soit une baisse de plus de **38 %** par rapport à 2016 (les tonnages collectés en 2016 étant de 98.9 t). Sur ces 61.2 t collectées en 2017, 16.3 t le sont via les déchèteries.

Cela représente un taux de collecte de **79 %** du gisement estimé ²⁾. La collecte s'effectue majoritairement en pharmacie (1 708 pharmacies partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes).

⁽¹⁾ Définition DASRI PAT PCT = Déchets d'activité de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement pi-quant coupants tranchants

⁽²⁾ Source *Rapport Annuel d'Activité DASTRI 2016* : les données sont fournies par périmètre des anciennes régions.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://www.dastri.fr/mediatheque/?mon_media=11103

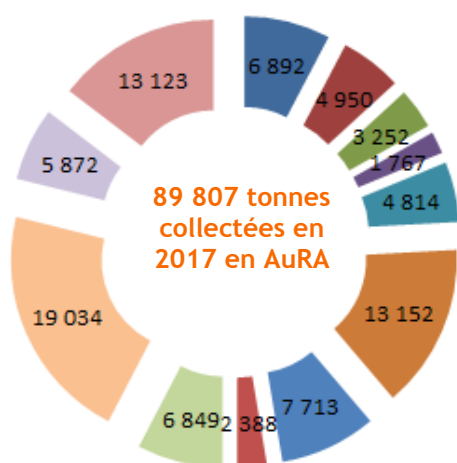
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-dactivite-soins-risques-infectieux-dasri>

③ Les DEEE ménagers en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017

Les données DEEE ménagers 2017 des éco-organismes ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. **89 807 tonnes** ont été collectées en 2017 pour la région soit **11.2 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2017) et **10.5 kg/hab.** DGF (population DGF 2017). Ce sont 70 % de plus qu'en 2010 et 2% de plus qu'en 2016.

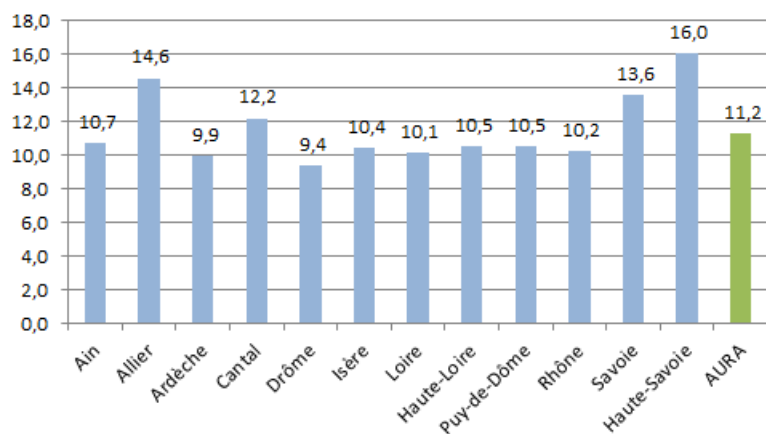
Le Rhône puis l'Isère et la Haute-Savoie représentent les départements où l'on collecte le plus de DEEE (20% et 15 % du total de la région). Cependant les ratios à l'habitant mettent en exergue l'Allier et la Haute-Savoie.

Tonnages collectés en 2017 par département



- Ain
- Allier
- Ardèche
- Cantal
- Drôme
- Isère
- Loire
- Haute-Loire
- Puy-de-Dôme
- Rhône
- Savoie
- Haute-Savoie

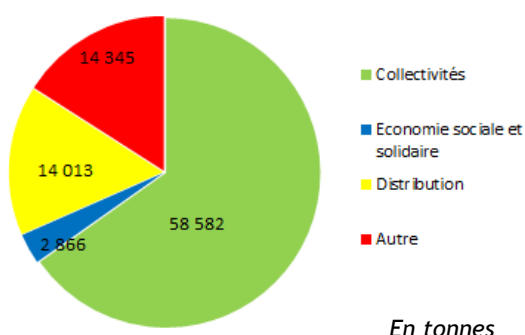
Ratio à l'habitant INSEE* en 2017 par département (en kg/hab.)



*population INSEE SINOE 2017

Répartition par origine de collecte

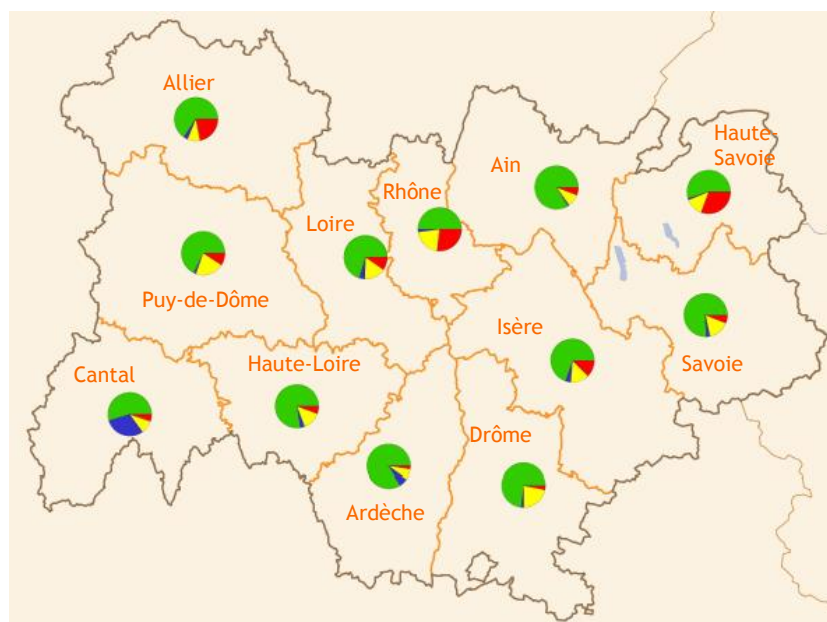
Répartition régionale



En tonnes

Les DEEE collectés par les collectivités représentent 65% des déchets collectés. 16 % sont collectés par la distribution, 3 % par l'Économie Sociale et Solidaire et 16 % par d'autres organismes.

Répartition par département 2017

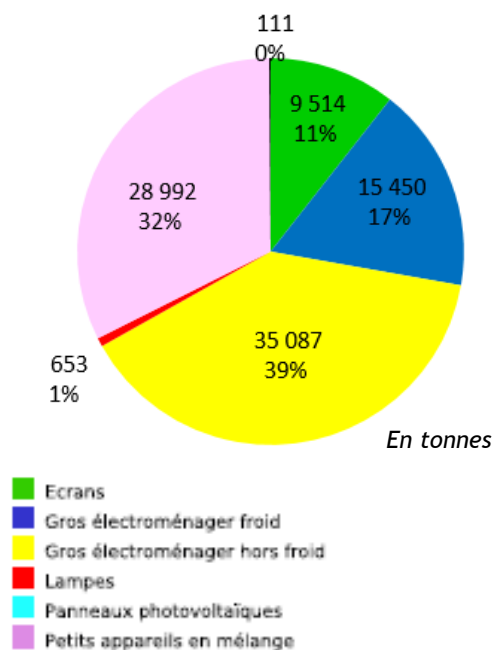


POUR ALLER PLUS LOIN

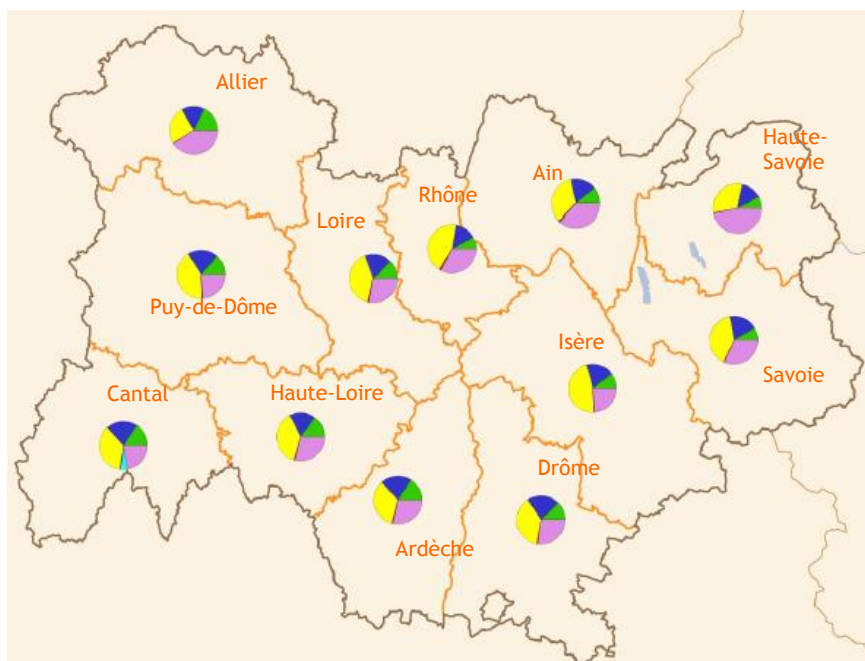
<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

Répartition par déchet : GEM froid, hors froid, PAM, écrans, lampes, panneaux photovoltaïques

Répartition régionale



Répartition par département 2017

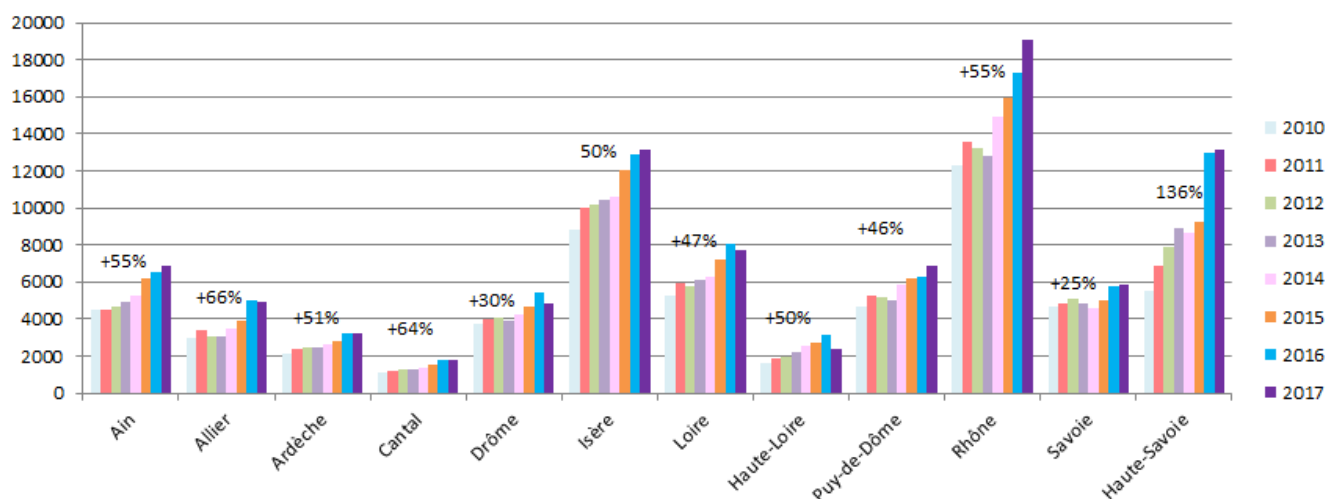


En 2017, les gros électroménagers GEM hors froid représentent les tonnages les plus élevés avec 39% du tonnage collecté total, les PAM petits appareils en mélange 32%, les GEM froid 17%, les écrans 7% et les lampes 0,7%.

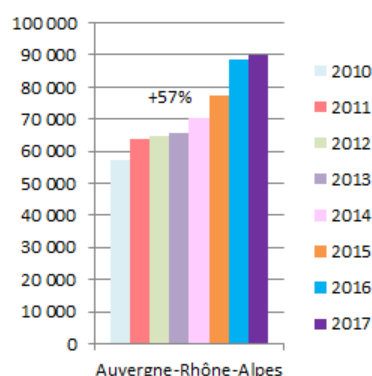
En 2015 une nouvelle catégorie de DEEE est prise en charge par la filière. Il s'agit des panneaux photovoltaïques. En Auvergne-Rhône-Alpes, 111 tonnes ont été collectées en 2017 soit 0,1% du total régional.

Evolution 2010 à 2017 : Tonnages collectés par département

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des tonnages de DEEE collectés entre 2010 et 2017, avec le taux de progression sur la période pour chacun des départements.



Au total sur la région Auvergne-Rhône-Alpes sur la période 2010 à 2017, les tonnages collectés ont augmenté de 57%.



POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

Evolution 2010 à 2017 : Origine de collecte des DEEE

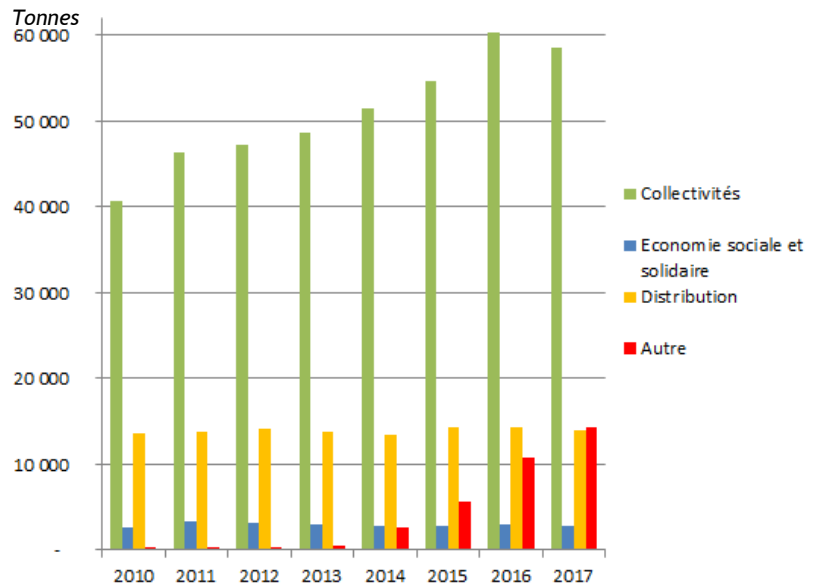
Les DEEE pris en charge par les collectivités n'ont cessé de progresser, entre 2010 et 2017. Ils représentent 65% du tonnage global en 2017 (moins 3 points par rapport à 2016).

La part des tonnages collectés par la distribution continue à diminuer. Elle passe de 24% en 2010 à 16% en 2017. L'économie sociale et solidaire se maintient avec 3% des tonnages.

La catégorie « autre », alors qu'elle représentait à peine 1% ces dernières années, atteint **16% en 2017 sur la région**, suivant ainsi la tendance nationale.

Cette catégorie correspond aux nouveaux canaux de collecte comprenant **les récupérateurs & opérateurs de broyage**.

Les récupérateurs, sont des centres d'apport gratuits pour les artisans et installateurs ne disposant pas d'un accès à un point de collecte classique. Par exemple les distributeurs n'ayant pas de surface suffisante pour stocker et enlever les DEEE les remettent à ces sites agréés par les éco-organismes.

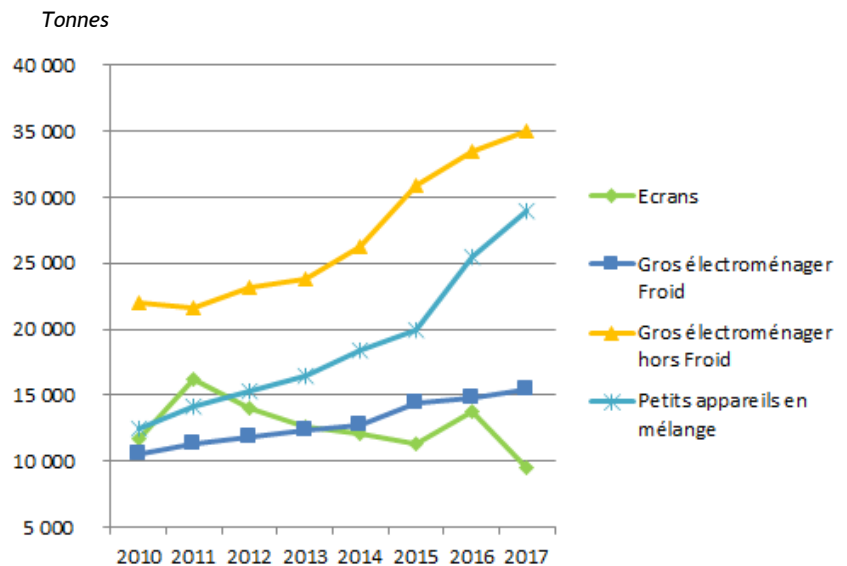
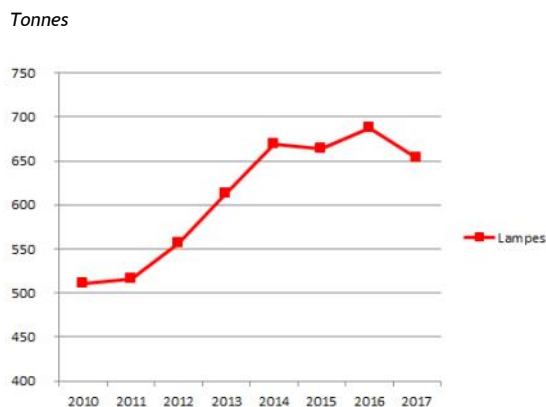


La LTECV Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte impose à toutes les entreprises détentrices de DEEE d'adhérer à un éco-organisme collectif ou à un système individuel. Ainsi les nouveaux canaux de collectes sont amenés à se développer, la loi fixant l'objectif d'atteindre 30% de la collecte globale à l'horizon 2019 pour ces nouveaux modes de collectes.

Evolution 2010 à 2017 : Répartition par type de déchet

Sur l'ensemble de la période 2010 - 2017, les tonnages collectés des différents types de DEEE ont progressé pour la majorité d'entre eux : +59% pour les GEM hors Froid, +46% pour les GEM froid et + 28% pour les Lampes. La plus forte progression concerne les **petits appareils en mélange** qui ont augmenté de +132%.

Les écrans qui avaient diminués entre 2011 et 2015, présentent une augmentation en 2016 mais chute à nouveau en 2017 (- 19% depuis 2010).



POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/deee/flash/>

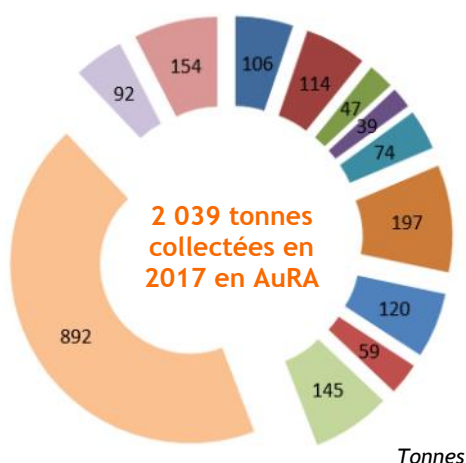
④ Les Piles et Accumulateurs ménagers et professionnels en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017

Les données Piles et accumulateurs 2017 des éco-organismes COREPILE et SCRELEC ont été fournies à l'ADEME par le biais de l'observatoire national SINOE. Ce sont les flux issus des ménages et des professionnels. **2 039 tonnes** ont été collectées pour la région soit **0,26 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2017) **0,24 kg/hab.** DGF (population DGF 2017).

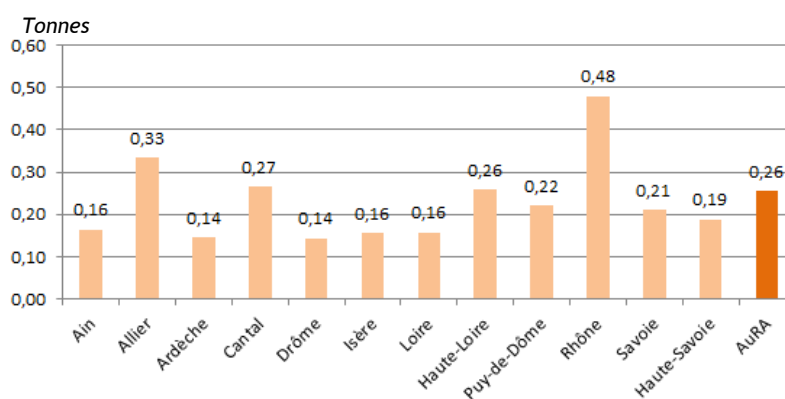
Cela correspond à une stagnation par rapport à 2016 et +36% depuis 2010.

Le Rhône représente le département où l'on collecte le plus de piles et accumulateurs (44% du tonnage collecté sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes), suivi de l'Isère (10%), puis la Haute-Savoie (8%). Cependant les ratios à l'habitant mettent aussi en exergue l'Allier avec 0,33 kg/hab. INSEE.

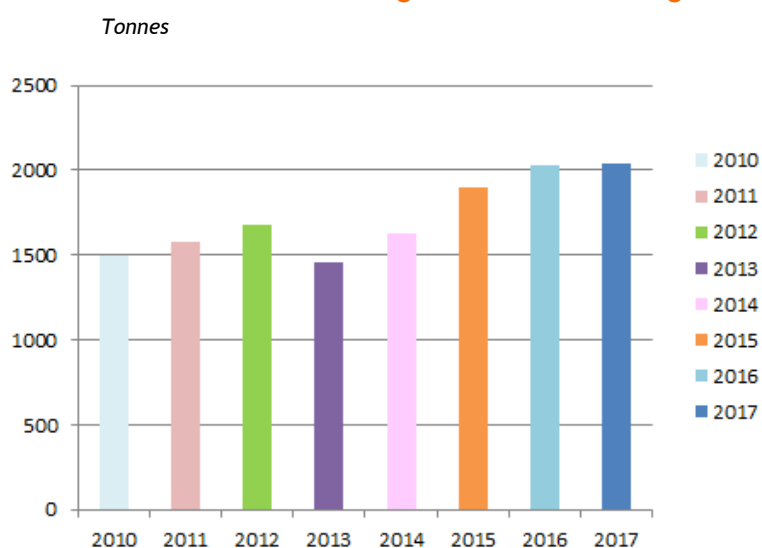
Tonnages collectés en 2017 par département



Ratio à l'habitant INSEE en 2017 par département (en kg/hab.)



Evolution 2010-2017 : Tonnages collectés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes



Sur la période 2010 - 2017, les tonnages collectés de piles et accumulateurs ont augmenté de 36% au niveau régional.

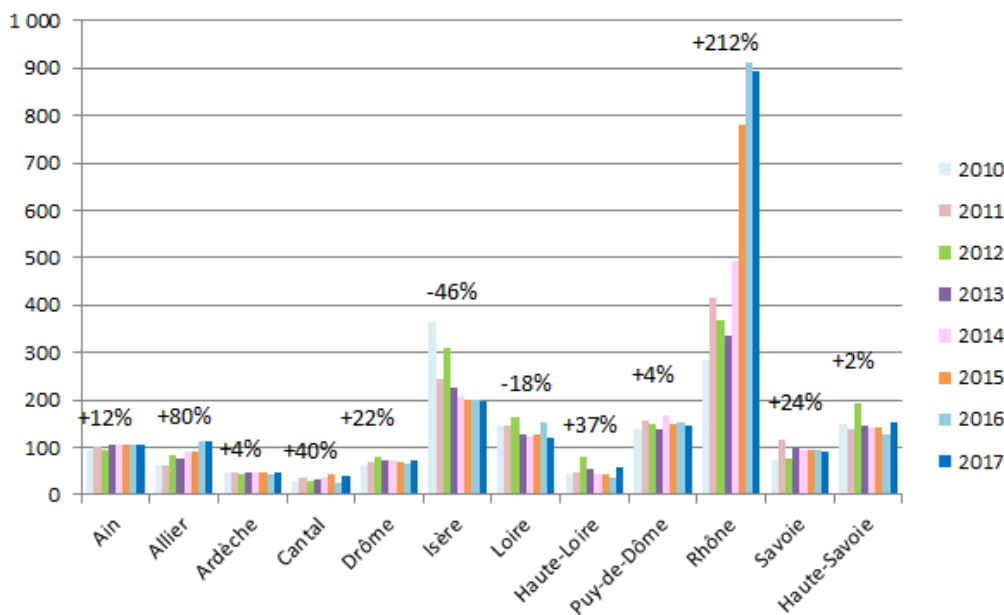
Alors qu'ils restaient stables entre 2010 et 2012 (+5% par an en moyenne), les tonnages ont chuté de 13% entre 2012 et 2013 et ré-augmentent fortement ensuite (40% de 2013 à 2017).

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/piles/flash/>

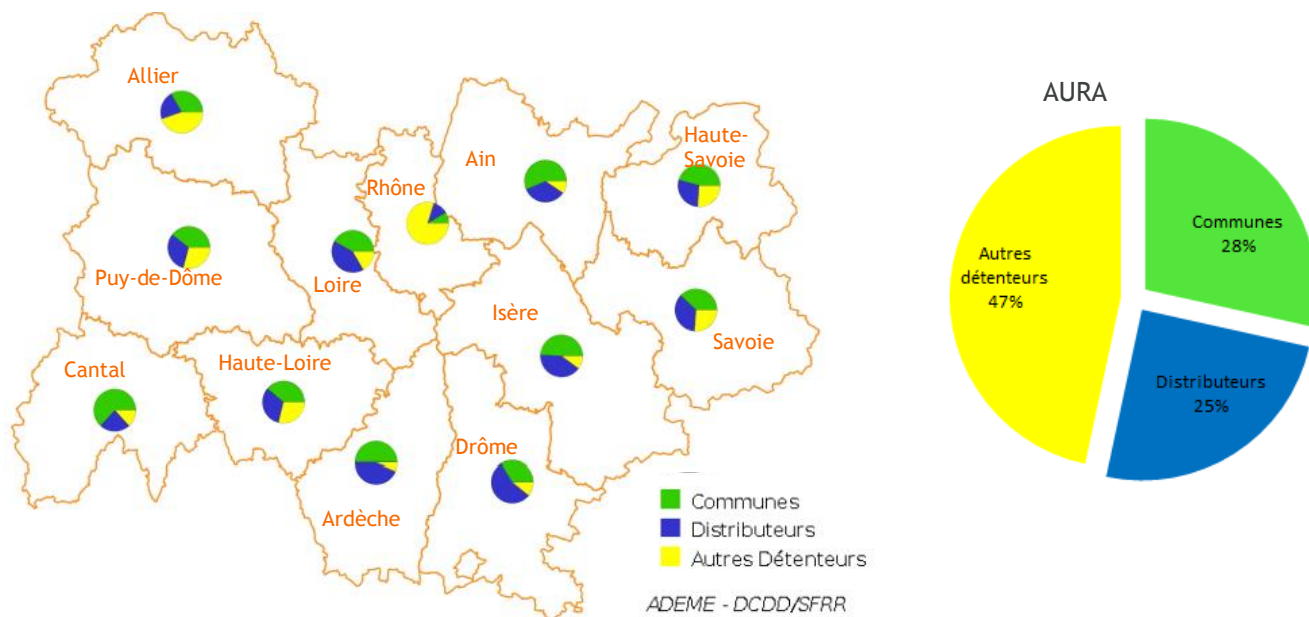


Evolution 2010 - 2017 : Tonnages collectés par département (et pourcentage d'évolution depuis 2010)



Depuis 2010 les évolutions des tonnages collectés de piles et accumulateurs sont assez disparates d'un département à un autre. Le Rhône et l'Isère restent atypiques encore en 2017.

Répartition des tonnages par origine de collecte en 2017



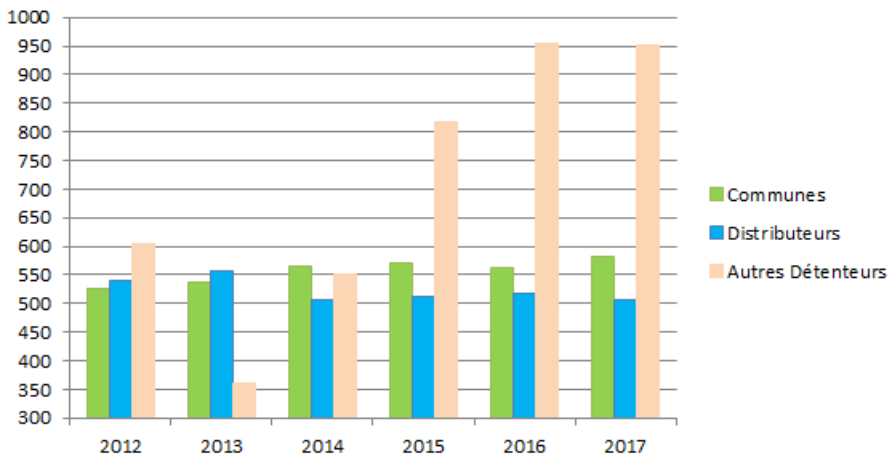
Comme pour les tonnages, il existe de fortes disparités entre les départements (voir carte ci-dessus). Dans l'Ain, le Cantal, l'Ardèche et l'Isère les piles et accumulateurs sont majoritairement collectés par les communes (plus de 50%). Dans le Rhône, contrairement aux autres départements, ce sont les autres détenteurs qui collectent le plus ce flux (80%).

Au niveau régional, en 2017, les piles et accumulateurs sont collectées globalement à parts égales par les communes (28%) et les distributeurs (25%). Les autres détenteurs (entreprises, écoles, secteur médical, SAV, deman-teleurs de DEEE et collecteurs professionnels de déchets) représentent 47%. Ce pourcentage vient principalement du département du Rhône qui a collecté 711 t provenant des collecteurs professionnels de déchets. Ces collec-teurs sont des partenaires de SCRELEC qui prennent en charge le gisement de piles et d'accumulateurs chez leurs clients en même temps qu'ils effectuent leurs autres activités de collectes.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://carto.sinoe.org/carto/piles/flash/>

Évolution 2012- 2017 des tonnages par origine de collecte des piles et accumulateurs



Aucune donnée détaillée par origine avant 2012 (source observatoire national SINOE).

Depuis 2012, sur l'ensemble de la région, le tonnage des piles collectées par les communes et distributeurs reste quasiment constant :

- de 527 t en 2012 à 581 t en 2017 pour les tonnages provenant des communes (augmentation de 8%),
- de 541 t en 2012 à 507 t en 2017 pour la catégorie distributeurs (baisse de 6%).

La catégorie « autres détenteurs » connaît de fortes variations : -40% entre 2012 et 2013 et + 127 % entre 2013 et 2015. Elle a continué d'augmenter en 2016 (+ 17 % entre 2015 et 2016) mais stagne en 2017.

Cette variation dépend principalement des tonnages provenant des «collecteurs professionnels de déchets » partenaire de l'éco-organisme SCRELEC.

⑤ Les Médicaments non utilisés (MNU) en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017

L'association Cyclamed est l'éco-organisme chargé de la collecte et de la destruction des médicaments non utilisés (MNU).

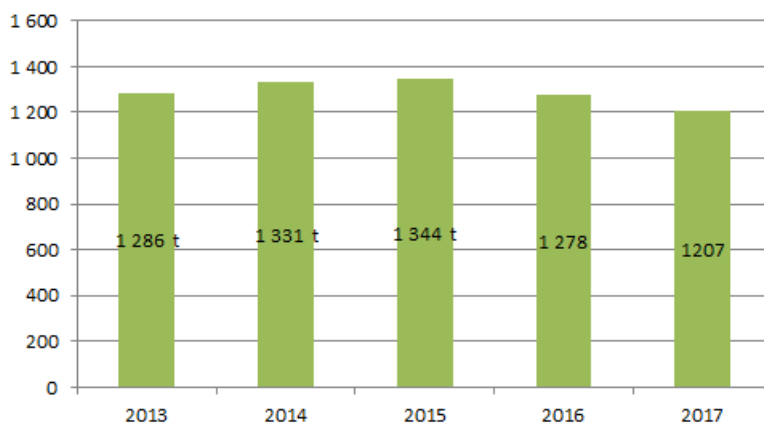
L'éco-organisme a obtenu son agrément le 25 Janvier 2010, pour une durée initiale de 6 ans. L'agrément a été renouvelé le 17 Décembre 2015 à nouveau pour une durée de 6 ans jusqu'en 2021.

En 2017 au niveau national, Cyclamed a collecté plus de **11 083 tonnes**, il est en stagnation depuis 2015.

L'éco-organisme a atteint en 2017 comme en 2016 un taux de performance de **63% de MNU collectés par rapport au gisement** estimé. Le gisement des MNU en France, est réévalué tous les deux ans par une étude de l'institut CSA. Il était de 19 000 t en 2016 et de 17 600 t pour 2018.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **1 207 t ont été collectées en 2017**, soit **0,15 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2015) et **0,14 kg/hab.** DGF 2017. Le tonnage collecté en AuRA baisse légèrement depuis 2015.

Évolution 2013 -2017 : Tonnages collectés en Auvergne-Rhône-Alpes



Les données chiffrées* correspondent au **tonnage réel des MNU collectés**, calculé en soustrayant au tonnage global valorisé par la filière :

- le tonnage des cartons contenant les MNU,
- le tonnage des autres déchets (essentiellement produits de parapharmacie).

(*sources des données : Rapport d'activité CYCLAMED 2015. Nous n'avons pas ce détail pour les rapports d'activités précédents qui fournissaient le tonnage global valorisé)

Le réseau CYCLAMED en Auvergne-Rhône-Alpes

Les unités de Valorisation partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes

Maître d'Ouvrage	Exploitant	Ville
Sictom Sud Allier	Groupe Véolia propreté (LUCARNE)	Bayet (03)
Grenoble Alpes Métropole	Cie Chauffage Agglo. Grenobloise	La Tronche (38)
VALTOM	VERNEA	Clermont-Ferrand (63)
Grand Lyon Métropole	Grand Lyon Métropole	Lyon (69)
SYTRAIVAL	Cideme	Villefranche s/Saône (69)
SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy)	SILA	Chavanod (Annecy) (74)

Grossistes partenaires en Auvergne-Rhône-Alpes :
 ALLIANCE HEALTHCARE
 CERP Rhin Rhône Med
 CERP Rouen
 O.C.P. REPARTITION
 PHOENIX PHARMA

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/medicaments-non-utilises>
<https://www.cyclamed.org/rapport-dactivite-2017-7057>

⑥ Les Produits de l'Agrofourniture en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017

L'organisme ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est chargé de la collecte des produits de l'agrofourniture. Créé en 2001 à l'initiative de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), il rassemble différents actionnaires du secteur de l'agriculture.

ADIVALOR a signé un nouvel accord-cadre le 6 Juillet 2016, pour la période 2016-2020. Le périmètre s'est élargi en 2012 aux sacs de semences certifiées, en 2013 aux ficelles et filets balles rondes et en 2015 aux filets para-grêle.

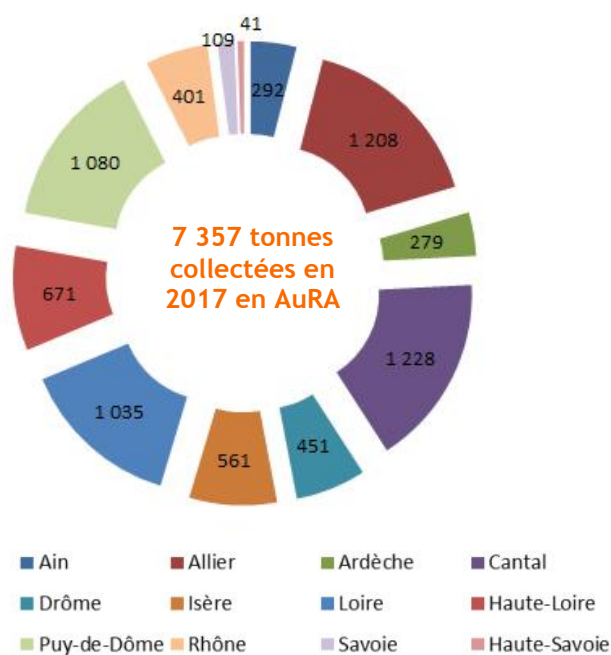
La filière collecte 3 grandes catégories :

- **les emballages vides** (ayant contenu des produits phytopharmaceutiques, des engrais, des semences ou des produits d'hygiène),
- **Les plastiques usagés** (films, ficelles, filets),
- **Les déchets dangereux** (PPNU, déchets d'effluents phytopharmaceutiques).

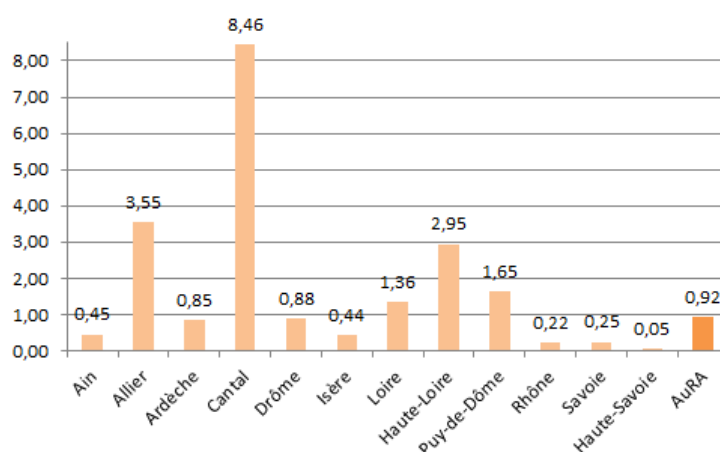
En 2017 en France, la filière ADIVALOR a collecté **76 400 tonnes**, soit un taux de collecte moyen de 66% par rapport à la quantité totale estimée d'emballages et plastiques agricoles à collecter (source rapport d'activité ADIVALOR 2017)

En Auvergne Rhône-Alpes en 2017, **7 357 tonnes** ont été collectées soit **0.92 kg/hab. INSEE** (population INSEE SINOE 2017) et **0.86 kg/hab. DGF** (population DGF 2017).

Tonnages collectés en 2017 par département



Ratio à l'habitant INSEE en 2017 par département (en kg/hab.)

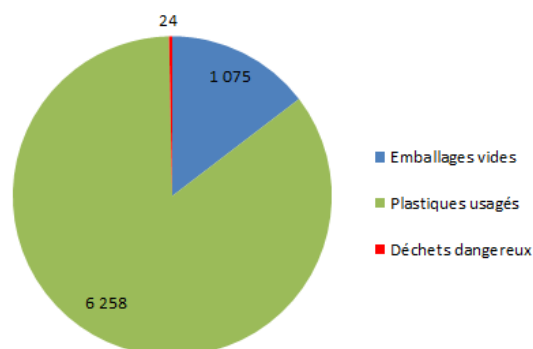


Sur l'ensemble de la région, ce sont les départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire qui collectent le plus de déchets de la filière ADIVALOR. Le Cantal a un ratio supérieur à 8 kg/hab. INSEE. Cela correspond évidemment aux territoires les plus ruraux.

Tonnage 2017 répartition par type de déchets

Les tonnages collectés en 2017 se répartissent de la manière suivante :

1 075 t d'emballages vides (90% recyclés), 6 258 t de plastiques usagés (90% recyclés) et 24 t de déchets dangereux (traitement spécifique).



POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/effluents-phytosanitaires>

<http://www.adivalor.fr/>

⑦ Les Déchets Diffus Spécifiques DDS des ménages en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux DDS agréé par les pouvoirs publics en avril 2013 jusqu'en décembre 2017. Sa missions est double :

- organiser le fonctionnement de la filière des DDS des ménages,
- en assurer la pérennisation dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

Les DDS ménagers, au sens de la loi, sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement. La liste de ces produits est définie par le décret du 16 août 2012.

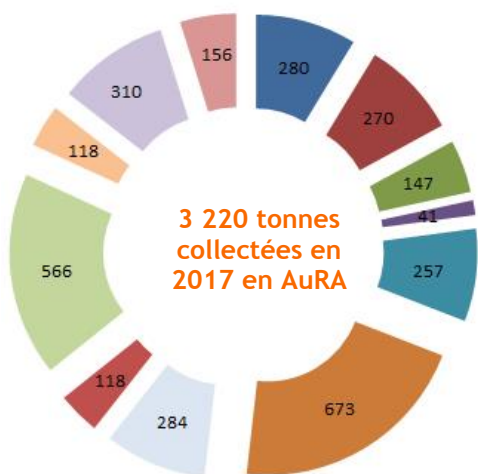
Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

- Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, anti-rouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.
- Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.
- Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.
- Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.
- Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.
- Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyeur de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

En 2017 en France, la filière EcoDDS a collecté 32 940 tonnes et a établi un partenariat avec plus de 3 000 déchèteries.

En Auvergne Rhône-Alpes en 2017, 3 220 tonnes ont été collectées soit 0.40 kg/hab. INSEE (population INSEE SINOE 2017) et 0.38 kg/hab. DGF (population DGF 2017) dans 373 points de collecte.

Tonnages collectés en 2017 par département



Ratio à l'habitant INSEE en 2017 par département (en kg/hab.)



Sur l'ensemble de la région, en kg par habitant, les départements du Puy de Dôme, de l'Allier et de la Savoie collectent le plus de DDS ménagers.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecodds.com>

⑧ Les Textiles ménagers en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017

Les données 2017 de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont fournies par EcoTLC, l'éco-organisme en charge de la filière des textiles. Pour rappel, sont concernés par cette filière, les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures issus des ménages (TLC).

En France environ 624 000 tonnes de textiles sont mises sur le marché chaque année. En 2017 36% de ces tonnages sont collectés (environ 223 000 t). L'objectif fixé dans le cadre de l'accord 2014-2019 est d'atteindre un taux de collecte de 50% des TLC mis en marché d'ici 2019 (environ 300 000 t) avec un taux de valorisation de 95%.

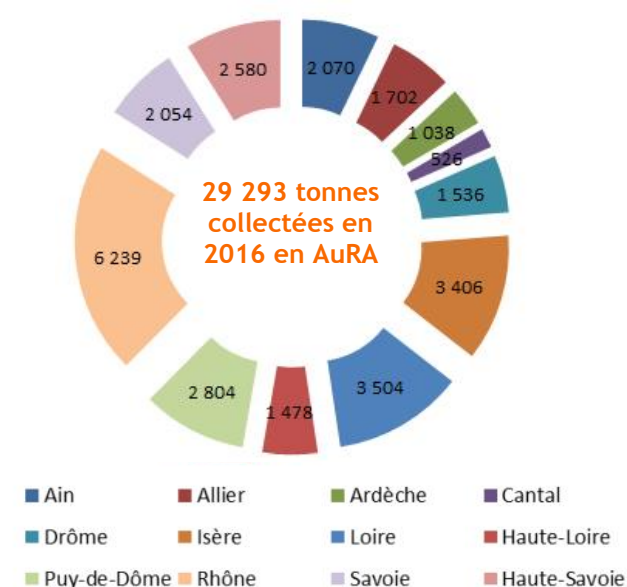
Que deviennent les TLC après tri ?

- 58.5 % sont réutilisés,
- 41.2 % sont destinés au recyclage ou partent en valorisation énergétique ou en CSR,
- 0.3% ne sont pas valorisés.

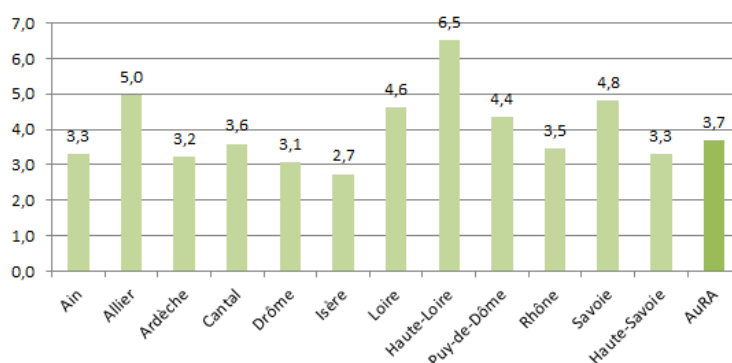
En Auvergne Rhône-Alpes en 2017, **29 293 tonnes** ont été collectées soit **3.7 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2017) et **3.4 kg/hab.** DGF (population DGF 2017).

Au niveau national le ratio est de 3.4 kg/hab. en 2017, l'objectif est d'atteindre 4,6 kg/hab. d'ici 2019.

Tonnages collectés en 2017 par département



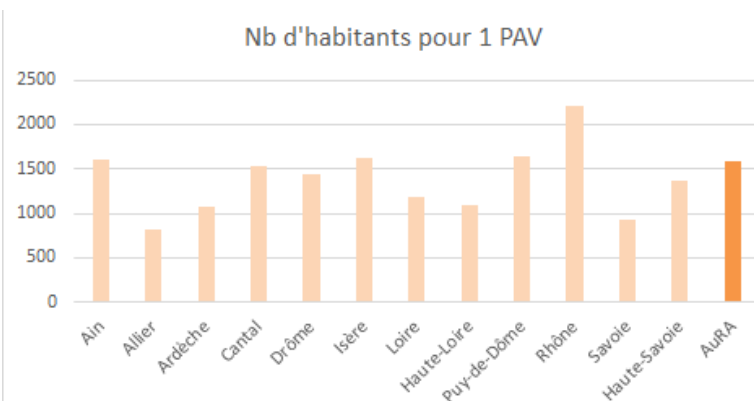
Ratio à l'habitant INSEE en 2017 par département (en kg/hab.)



Les départements les plus peuplés collectent le plus de tonnage de TLC, le Rhône en tête. Cependant la Haute-Loire a une meilleure performance de collecte avec un ratio de 6.5 kg/hab. INSEE, suivi de l'Allier avec 5 kg/hab. INSEE.

Le tonnage collecté en AURA est passé de 19 730 t en 2014 à 29 293 t en 2017 soit 47 % d'augmentation.

Nombre de points d'apport volontaire PAV



En Auvergne-Rhône-Alpes, environ 5 400 PAV sont identifiés soit 1 PAV pour 1600 habitants. Ce sont à 80% des conteneurs sur la voie publique.

L'Allier et la Savoie sont les départements les mieux pourvus.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.ecotlc.fr>

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/textiles-usages>



9 Les Papiers Graphiques en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

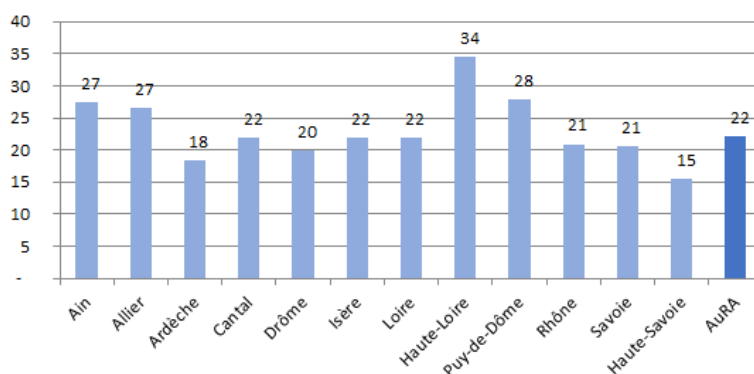
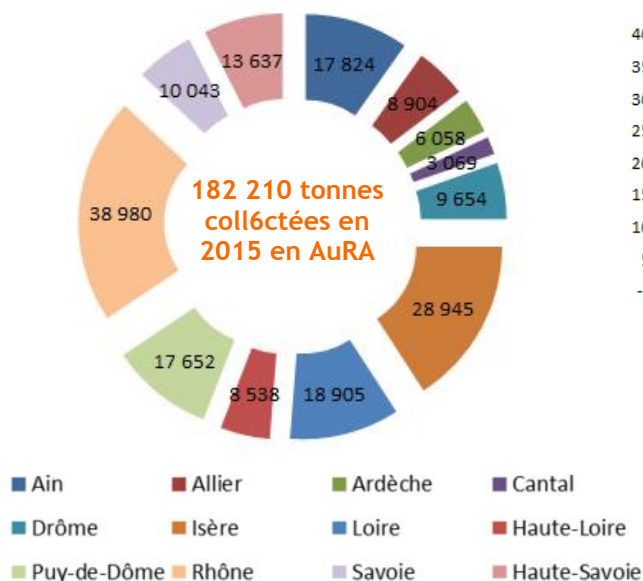
Les données 2016 de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont fournies par CITEO, l'éco-organisme en charge de la filière des Papiers Graphiques en 2018.

En France plus de 3 millions de tonnes de papiers sont consommées chaque année. En 2016 la filière a collecté 1 435 560 t de papiers.

En Auvergne Rhône-Alpes en 2016, 182 210 tonnes ont été collectées soit 23 kg/hab. INSEE (population INSEE SINOE 2016) et 21 kg/hab. DGF (population DGF 2016).

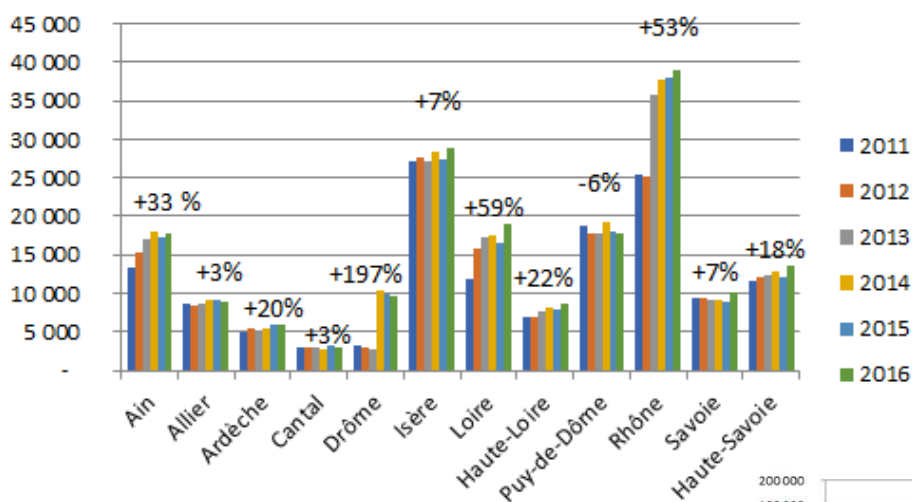
Tonnages collectés en 2016 par département

Ratio à l'habitant INSEE en 2016 par département (en kg/hab.)



Les départements les plus peuplés collectent le plus de tonnage de papiers le Rhône et l'Isère en tête. Cependant la Haute-Loire a une meilleure performance de collecte avec un ratio de 34 kg/hab. INSEE.

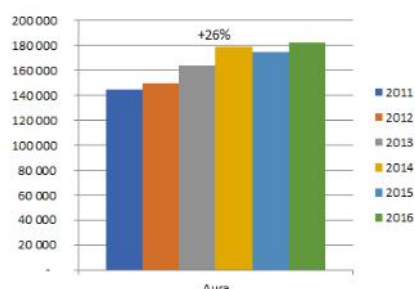
Evolution 2011 - 2016 : Tonnages collectés par département



De 2011 à 2016 les tonnages collectés de papiers graphiques sur l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont augmenté de 26%. Cela représente 21.2 % en kg/hab.

Cependant l'évolution d'un département à l'autre est assez disparate.

La Drôme a connu une forte hausse (+197% sur la période) en particulier entre l'année 2013 et 2014, suivi de la Loire (+59%), du Rhône (+53%), et de l'Ain (+33%).



POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/dechets-papiers-graphiques>

<http://www.citeo.com>



10 Les Déchets d'Éléments d'Ameublements en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

Les données ont été fournies par l'ADEME, gestionnaire de SYDEREP, outil de déclaration. Elles sont issues de l'éco-organisme **Eco-mobilier**, qui est agréé pour le recyclage et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) domestiques et de la literie. Les déchets de mobiliers professionnels sont eux collectés et traités par l'éco-organisme agréé **Valdélia**.

La filière des DEA comporte des enjeux importants puisque le **gisement** est estimé à 2,56 millions de tonnes de mobilier mis en marché en 2016 en France. L'éco-organisme a collecté en France en 2016 **962 142 t** de DEA soit 38%.

En Auvergne-Rhône-Alpes **128 442 t** de DEA ont été collectées en 2016, soit **13 % du national**. 97% vient des ménages et 3% des professionnels.

Répartition des tonnages par origine

Répartition régionale 2016

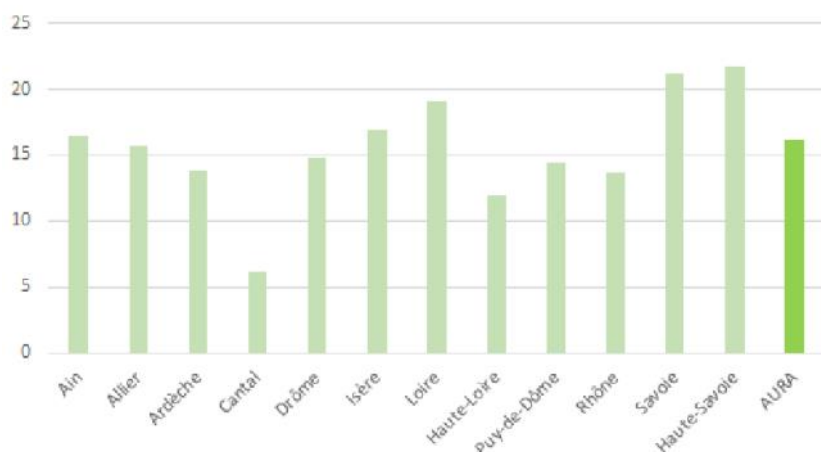
	Ménager	Professionnel	Total
Porte à porte non séparée	90		90
Point d'apport volontaire professionnel	447	559	1 005
Professionnels de l'ameublement	4 293		4 293
Economie sociale et solidaire	5 244	6	5 251
Déchèteries publiques en collecte séparée	44 381		44 381
Déchèteries publiques en collecte non séparée	70 132		70 132
Apports directs (>2,4 tonnes)		129	129
Autre		110	110
Centre de massification volontaire professionnel		872	872
Détenteurs		2 029	2 029
Literie pro		149	149
Total	124 588	3 854	128 442

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, 89% des tonnages proviennent des déchèteries des collectivités (114 514 t) et 4 % sont récoltés par les structures de l'ESS (5 251 t).

En ratio à l'habitant, cela représente **16.2 kg/hab.** INSEE (population INSEE SINOE 2016) et **15.1 kg/hab.** DGF (population DGF 2016).

Par ailleurs pour 2017 VALDELIA déclare environ 7 000t pour les professionnels ce qui nous indique que ces tonnages sont en forte augmentation depuis 2015.

Répartition des tonnages en ratio à l'hab. par département



Le Cantal (6 kg/hab.) présente les plus bas ratios alors que la Loire, la Savoie et la Haute-Savoie collectent entre 19 et 22 kg/hab.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/dechets-delements-dameublement-dea>
<http://www.eco-mobilier.fr> <http://www.valdelia.org>